



La lettre
d'information
de

de juin, juillet et août 2026

Le conseil municipal du 16 juin 2026 a décidé

à la majorité 12 voix pour et 1 abstention d'admettre en non-valeur le montant total de 1 682,44 €.

à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de la CCVG à hauteur de 15 862,00 € soit 30 % du montant HT du coût total de différents travaux sur des bâtiments communaux comme suit :

- 8 892,80 € HT pour l'installation de la Ventilation Mécanique au Centre d'accueil intergénération
- 4 146,12 € HT pour la mise aux normes d'une installation électrique de l'ancien presbytère
- 9 923,80 € HT pour la rénovation de l'intérieur de la maison du charron, notamment sur l'installation électrique
- 9 966,00 € HT pour la réalisation d'un dallage béton du Hangar relais ACCA « 15 route de l'Isle-Jourdain »
- 15 456,44 € HT pour la réfection intégrale de la couverture de l'atelier menuiserie « 15 route de l'Isle Jourdain »
- 736,01 € HT pour le remplacement de la robinetterie et des sanitaires de l'appartement des boulangers
- 3 151,10 € HT pour la mise en conformité de l'installation électrique de l'appartement des boulangers.

à l'unanimité, d'accepter favorablement la proposition de Monsieur François LAURENTIE qui souhaite régulariser les anomalies cadastrales notamment sur l'emprise de la voie communale au droit de sa propriété concernant les parcelles cadastrées AX 32 et AX 34 au lieu-dit «Vildart» et de prescrire l'enquête publique qui en découle.

à l'unanimité de signer l'acte d'engagement pour la conduite de l'opération auprès du cabinet d'étude « LN Architecture » concernant la rénovation de la maison dit « du Charron » en logement d'urgence.

à l'unanimité d'entériner les devis de l'entreprise THOMAS Stéphane de 15 456,44 € HT, pour le futur local ACCA et l'atelier menuiserie « 15 route de l'Isle Jourdain », sous réserve de valider son dossier technique par la commission « bâtiment ».

à l'unanimité d'annuler et de remplacer le devis de l'entreprise CITEOS d'un montant de 29 719 € HT soit 35 663,28 € TTC pour le passage en LED de l'éclairage de state municipal, sous condition de l'obtention de la subvention du Syndicat ENERGIES VIENNE de 14 321,90 €.

à l'unanimité de valider le devis de la SAS Éric GARCIA pour l'installation de la climatisation des cabinets médicaux d'un montant de 5 821,83 € HT.

Le conseil municipal du 21 juillet 2026 a décidé

à l'unanimité de voter les tarifs des repas de la cantine pour l'année scolaire 2026 / 2027 à savoir : 3,20 € pour les enfants et 6,40 € pour les adultes. (Pour information le prix de revient avec la masse salariale d'un repas est de 17,47 €)

à l'unanimité d'attribuer une subvention, à titre exceptionnel de 2 313,87 € à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) pour compenser sa participation financière à la fête du village du 4 juillet 2026.

à l'unanimité, de revaloriser les loyers du parc locatif communal et d'appliquer cette revalorisation dès le renouvellement d'un nouveau bail :
-les studios du centre d'accueil N°1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 à hauteur de 320,00 € hors charges
-l'appartement N° 7 à hauteur de 400,00 € hors charges
-les 2 pavillons de la Croix Génie à hauteur de 475,00 € hors charges.

à l'unanimité de fixer le montant du loyer du cabinet médical à 350,00 € hors charge à compter du 1er août 2026.

à l'unanimité de renouveler le contrat de l'adjoint technique territorial, agent de restauration scolaire à temps non complet, à raison de 29,80/35ème hebdomadaires annualisés.

à la majorité 14 voix pour et 1 abstention de ne pas céder la parcelle cadastrée BY 48 au lieudit « Favard » à Madame Madeleine POUMAILLOUX afin de maintenir les mêmes conditions engagées depuis des décennies notamment en matière de sécurité et d'accessibilité pour les secours.

à l'unanimité d'accepter la cession gratuite des parcelles BR 174, BR 175 et BR 176 appartenant à Monsieur Gilles BRUGIER et Madame Christiane BRUGIER au profit de la commune.

à la majorité 5 voix pour et 10 abstentions d'exprimer son désaccord sur le fait que le Centre des Finances Publiques de Montmorillon, a annoncé la suppression de 5 postes, parmi les 25 existants et demande fermement, aux Parlementaires, de veiller à ce que les budgets permettent le recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement des services fiscaux et financiers et de valider l'envoi de la motion aux Parlementaires du Département de la Vienne, au Préfet et à la Directrice de la DDFIP.

à l'unanimité de demander à l'Etat de ne pas limiter les décisions de fermeture des classes à un arbitrage purement financier et de transmettre la motion au Ministère de l'Education Nationale, au Préfet de la Vienne, au Député, aux Sénateurs et Mme la Directrice Académique des Services départementaux de l'Education Nationale de la Vienne.

à l'unanimité de ne pas donner son accord pour le transfert des pouvoirs de police spéciale à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

à la majorité 10 voix pour et 5 abstentions d'accepter la proposition de partenariat EHPAD / ADMR dans le cadre d'un nouveau Centres de Ressources Territoriales (CRT).

à l'unanimité de demander à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Vienne d'inscrire l'agent Madame Betty VIELLA, sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2026 au grade de Rédacteur territorial et de créer l'emploi correspondant.



Rejoignez la commission Patrimoine !

Cette commission participative est un espace ouvert à tous pour rechercher, documenter et récolter les traces du passé. Que vous ayez 1 heure par mois ou une passion dévorante pour l'histoire, votre place est avec nous !

Mettre en valeur notre patrimoine matériel et immatériel, échanger avec les historiens et archivistes locaux, rédiger, interviewer, corriger et partager les informations recueillies seront nos missions pour documenter la mémoire collective de Persac.

Elise, Sylvain, Brice et Sandra

06.31.74.40.81

Rejoignez la commission Comm'



Cette commission participative est aussi un espace ouvert à tous pour imaginer, créer et partager ensemble. Que vous ayez 1 heure par mois ou des talents cachés à partager, votre place est avec nous !

Créer des visuels et des affiches, animer les réseaux et le site internet, rédiger, interviewer, corriger, partager les actus avec humour et bienveillance seront nos missions pour que le plus grand nombre de Persacois profite au mieux de notre village.

Elise, Sylvain, Brice et Mickaël

06.31.74.40.81



Premier appel à contribution de la commission Comm'

Vous avez connu ...

l'école de La Porcelaine à Persac. Vous avez des photographies d'époque, des cahiers, des souvenirs ...

Nous avons besoin de vous pour retracer l'histoire de ce lieu et faire en sorte qu'il ne tombe pas dans l'oubli...

06.31.74.40.81

Sécheresse 2026 des fissures sont apparues cet été ?

La mairie recense les dommages liés à la sécheresse de cet été afin d'évaluer la situation et, le cas échéant, d'envisager une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Si vous êtes concernés, déposez en mairie ou par e-mail.

- Un courrier décrivant les dommages, avec la date d'apparition, l'évolution, ainsi que vos coordonnées.
- Des photos des fissures et désordres constatés.

Dépôt des dossiers avant le 15 décembre 2026